



PROCES VERBAL
de la séance du 22 janvier 2020

Membres	Membres en exercice	Membres présents	Dont titulaires	Dont suppléants
155	155	91	85	6

Etaient présents :

Membres du bureau :

TRESSANGE	WEBER	Jean-Paul	Président	VITRY-SUR-ORNE	MOUGIN	Christian	4ème Assesseur
THIONVILLE	CHRISTNACKER	Daniel	2ème Vice-Président	FONTOY	MARTIN	Jean-Eric	5ème Assesseur
KERLING-LES-SIERCK	TOURRET	Frédéric	3ème Vice-Président	KIRSCHNAUMEN	GEORGES	Gérard	6ème Assesseur
MERSCHWEILLER	BREIT	René	4ème Vice-Président	GUENANGE	UNTEREINER	Alain	7ème Assesseur
YUTZ	DILLIER	Yves	5ème Vice-Président	AUMETZ	RENNIE	Madeleine	8ème Assesseur
MOYEUVE-GRANDE	TIRLICIEN	Roger	6ème Vice-Président	MANOM	GAILLOT	Jean-Luc	10ème Assesseur
FLORANGE	FERRIER	Roland	1er Assesseur	THIONVILLE	TERVER	Joseph	11ème Assesseur
VALMESTROFF	ZORDAN	Jean	3ème Assesseur				

Membres titulaires

ABONCOURT	MERESSE	Laurent	Délégué titulaire	KNUTANGE	CORAZZA	Jean-Luc	Délégué titulaire
ALGRANGE	NOAL	Frédéric	Délégué titulaire	KNUTANGE	DURMEYER	Nathalie	Délégué titulaire
ANZELING	LEONARD	Brigitte	Délégué titulaire	KUNTZIG	BECKER	Patrick	Délégué titulaire
BASSE-HAM	GHAMO	Fernando	Délégué titulaire	LAUMESFELD	HANN	Patrick	Délégué titulaire
BERTRANGE	NOEL	Guy	Délégué titulaire	LAUNSTROFF	RICCI	Françoise	Délégué titulaire
BIBICHE	GERARDON	Roger	Délégué titulaire	LUTTANGE	LEUVREY	Jacky	Délégué titulaire
BOUSSE	LARSONNIER	Franck	Délégué titulaire	MALLING	MONCEL	Jean-Claude	Délégué titulaire
BOUSSE	FILMANN	Alain	Délégué titulaire	MANDEREN-RITZING	JOYEUX	Robert	Délégué titulaire
BUDING	SCHLINCKER	Bernard	Délégué titulaire	MANOM	SANSALONE	Carmelo	Délégué titulaire
CHEMERY-LES-DEUX	KIEFFER	Nadège	Délégué titulaire	METZERVISSE	PERRIN	Bernard	Délégué titulaire
CONTZ-LES-BAINS	ZINS	Clément	Délégué titulaire	MONNEREN	VEIDIG	Pierre	Délégué titulaire
DALSTEIN	BRIGNON	Claude	Délégué titulaire	MOYEUVE-GRANDE	LACAVA	François	Délégué titulaire
DISTROFF	ALBOUZE	Sébastien	Délégué titulaire	MOYEUVE-GRANDE	PANAROTTO	Pierre	Délégué titulaire
EBERSVILLER	MORITZ	Edmond	Délégué titulaire	NEUFCHÉF	MAISONNEUVE	Patrick	Délégué titulaire
ELZANGE	ZENNER	René	Délégué titulaire	NILVANGE	KLAINÉ	Daniel	Délégué titulaire
FAMECK	EBERHART	Pascal	Délégué titulaire	OTTANGE	BERTONI	Gilles	Délégué titulaire
FAMECK	STEICHEN	Christian	Délégué titulaire	OTTANGE	GAVAZZI	Angel	Délégué titulaire
FAMECK	STEINER	Alain	Délégué titulaire	RANGUEVAUX	SCHOSSELER	Sébastien	Délégué titulaire
FILSTROFF	MUTIN	Muriel	Délégué titulaire	REMLING	GALGON	Mathieu	Délégué titulaire
FLORANGE	CARNEVALE	François	Délégué titulaire	RETTTEL	VERCELLINO	Bruno	Délégué titulaire
FLORANGE	CAVALLI	Guy	Délégué titulaire	RICHEMONT	SEILER	Pascal	Délégué titulaire
FLORANGE	MICHEL	Stéphane	Délégué titulaire	ROSSELANGE	BRUZZESE	Tony	Délégué titulaire
GRINDORFF-BIZING	NIDERCORN	Marc	Délégué titulaire	ROSSELANGE	WEILER	Jean-Paul	Délégué titulaire
GUENANGE	BALLAND	Eric	Délégué titulaire	RURANGE-LES-THIONVILLE	BALTAZAR	Norberto	Délégué titulaire
HALSTROFF	NIEDERCORN	Raymond	Délégué titulaire	RUSSANGE	ROLAND	Roland	Délégué titulaire
HAUTE-KONTZ	DEL PIZZO	André	Délégué titulaire	SAINT-FRANCOIS-LACROIX	HAUBERT	Jean-Claude	Délégué titulaire
HAVANGE	BLOT KOEPPERS	Rudy	Délégué titulaire	SCHWERTDORFF	MARCAND	Serge	Délégué titulaire
HEINING-LES-BOUZONVILLE	STEUER	Bernard	Délégué titulaire	SEREMANGE-ERZANGE	POJER	Marie-France	Délégué titulaire
HESTROFF	MULLER	René	Délégué titulaire	SIERCK-LES-BAINS	GONNET	Joël	Délégué titulaire
HUNTING	FOUSSE	Louis	Délégué titulaire	TERVILLE	ACKERMANN	Raymond	Délégué titulaire
ILLANGE	MARQUET	François	Délégué titulaire	THIONVILLE	CLEMENT	Yves	Délégué titulaire
KEDANGE-SUR-CANNER	KIEFFER	Jean-Marie	Délégué titulaire	THIONVILLE	FRITZ	Serge	Délégué titulaire
KEMPLICH	MENEGOZ	Michel	Délégué titulaire	THIONVILLE	GANDECKI	Claude	Délégué titulaire
KIRSCH-LES-SIERCK	DEGENEVE	Denis	Délégué titulaire	VITRY-SUR-ORNE	FILBING	Michel	Délégué titulaire
KLANG	IACUZZO	Dominique	Délégué titulaire	YUTZ	BECKRICH	Claude	Délégué titulaire

Membres suppléants :

THIONVILLE	STARCK	Cathy	Délégué suppléant	MONTENACH	SAUSY	Aimé	Délégué suppléant
RUSTROFF	VEINANT	Olivier	Délégué suppléant	MONDELANGE	DE SANCTIS	Nicolas	Délégué suppléant
REMELFANG	HARTER	Michel	Délégué suppléant	FILSTROFF	WEHRLE	Gérald	Délégué suppléant

Sont excusés et ont donné procuration : BAREL Christophe à BREIT René, WAX Hervé à WEBER Jean-Paul.

Sont excusés : CLEMENT Yves, CHAUMIER Claude-Eric, LARCHER Alain, RENAUX Patricia, SCHREIBER Roger.

Assistaient en outre : M. Philippe ROUSTAN, Mmes Liliane FELLY, Lionel TOMAZ, Bernadette VIEUSANGE, Danie RIMETZ.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations. Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 27 janvier 2020, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

Le Président ouvre la séance à 18 H 15 en présentant les points en communication et passe immédiatement à l'ordre du jour.

1) Compte administratif 2019

Le Président rappelle que le compte administratif 2019 est présenté avant le budget primitif 2020 de manière à permettre la reprise immédiate des résultats antérieurs.

Il précise qu'en section d'investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 1.014.881,00 euros et les recettes à hauteur de 1.017.789,00 euros. Il en résulte un solde annuel excédentaire de 2.908,00 euros et un solde cumulé excédentaire de 43.112,40 euros. Ces chiffres s'expliquent en grande partie par la comptabilisation des subventions versées aux communes en dépenses d'investissement. Celles-ci représentent en effet 575.462,00 euros pour ce qui concerne la redevance R2 et 348.000,00 euros pour les subventions d'effacement de réseaux.

L'exercice 2019 enregistre à nouveau une subvention exceptionnelle destinée à encourager les actions vertueuses sur le plan énergétique, les opérations de mise en lumière de monuments, de sécurisation des passages piétons et, pour la première fois, l'installation d'éclairage LED dans les écoles (30.780,00 euros).

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1.318.446,54 euros et les recettes à 1.118.480,08 euros, d'où un solde déficitaire de -199.966,46 euros, qui porte l'excédent cumulé à 202.524,69 euros. L'importance des recettes et dépenses de fonctionnement s'explique essentiellement par l'encaissement des redevances versées par le concessionnaire en recettes de fonctionnement (1.118.478,30 euros) et par l'amortissement des subventions versées aux communes (1.013.804,00 euros en dépenses).

La constitution d'une provision de 200.000 euros en 2019 a également impacté le résultat de l'exercice, mais les fonds correspondants restent disponibles. Le solde de la section doit également son importance au versement de la redevance R2 qui a vu son montant limité à 657.422,00 euros alors qu'il aurait dû s'élever à 808.930,00 euros, en raison de la prolongation du lissage prévu dans le protocole de Montpellier, obtenue en contrepartie de l'engagement de renouveler le contrat de concession, par anticipation, en 2019. Cet écart sera compensé en 2020, par le versement d'un complément de 151.508 euros, conformément à l'avenant N°6 au précédent contrat de concession, signé en 2018.

Le Comité étant appelé à se prononcer sur ce compte administratif, ainsi que sur le compte de gestion du Receveur Municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative, le Président quitte la séance et cède la parole à M. Daniel Christnacker, 2ème Vice-Président afin de procéder au vote.

Après délibération, le Comité, hors présence du Président, adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 et le compte de gestion du Receveur Municipal dont les écritures, annexées au présent rapport, concordent.

2) Affectation du résultat

Le Président rappelle que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, oblige les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le document budgétaire de l'exercice suivant.

Il précise que la section de fonctionnement s'est soldée en 2019 par un déficit de 199.966,46 euros. Celui-ci, ajouté à l'excédent antérieur reporté, conduit à un résultat cumulé excédentaire de :

$$402.491,15 - 199.966,46 = 202.524,69 \text{ euros}$$

La section d'investissement s'est soldée en 2019 par un excédent de 2.908,00 euros qui, ajouté à l'excédent antérieur reporté, conduit à un solde cumulé excédentaire de :

$$40.204,40 + 2.908,00 = 43.112,40 \text{ euros}$$

Les soldes antérieurs cumulés de chacune des sections étant excédentaires, le Président propose au comité syndical de ne pas procéder à l'affectation en section d'investissement de ressources provenant de la section de fonctionnement. Les soldes cumulés de chaque section seront ainsi inscrits respectivement en recettes du compte 002 résultat de fonctionnement reporté pour 202.524,69 euros et en recettes du compte 001 résultat d'investissement reporté pour 43.112,40 euros.

Le Comité syndical après délibération décide à l'unanimité ne pas procéder à l'affectation en section d'investissement de ressources provenant de la section de fonctionnement. Les soldes cumulés de chaque section seront ainsi inscrits respectivement en recettes du compte 002 résultat de fonctionnement reporté pour 202 524,69 euros et en recettes du compte 001 résultat d'investissement reporté pour 43 112,40 euros.

3) Budget Primitif 2020

Le Président informe le Comité que le Budget primitif de l'exercice 2020 s'équilibre à hauteur de 1.973.900,69 euros en section de fonctionnement et de 1.844.191,40 euros en section d'investissement.

Il précise qu'il est entièrement financé par les redevances versées par le concessionnaire, sans aucune contribution des communes membres.

La section d'investissement est financée principalement grâce aux recettes provenant de l'amortissement des subventions versées aux communes et au résultat antérieur reporté.

La section de fonctionnement doit son importance aux subventions encaissées auprès du concessionnaire. Celles-ci permettent de financer les dotations aux amortissements liées aux subventions versées aux communes.

La redevance R1 est augmentée à 190.000 euros.

La redevance R2 est prévue en dépenses et recettes pour des montants supérieurs, par prudence, à ceux connus à ce jour, compte tenu des aléas qui subsistent encore quant au montant définitif de la subvention. Elle intègre cette année, le montant forfaitaire, à percevoir pendant cinq ans (871.529 euros), la majoration exceptionnelle de 7% (58.339 euros), et le reliquat du lissage de 2019 (151.508 euros). Elle permettra de verser aux communes, en 2020, une redevance au moins égale à ce qu'elles auraient perçues selon l'ancienne formule de calcul (les travaux pris en compte ayant été réalisés en 2018, sous l'ancien contrat de concession).

La subvention pour effacement de réseaux est inscrite, conformément au nouveau contrat de concession, à hauteur de 400.000 euros.

Une subvention d'équipement pourrait être exceptionnellement versée aux communes pour un montant de 600.000 euros, selon des modalités restant à définir, pour solder une partie des opérations d'effacement en

cours, lancées sous l'ancien contrat de concession, et pour financer le programme, désormais habituel, de subventions supplémentaires (horloges astronomiques, véhicules électriques, passages piétons, ...).

Le Comité syndical après délibération :

- adopte à l'unanimité le budget 2020, dont le détail est annexé au rapport,
- décide le versement aux communes de subventions d'équipement d'un montant maximum de 600.000,00 euros, selon les modalités qui restent à définir.

4) Programme d'aides financières.

Le Président propose de renouveler le soutien financier aux communes membres du syndicat lorsqu'elles engagent des dépenses d'investissement vertueuses sur le plan énergétique (mobilité électrique, maîtrise de l'énergie, ...) ou visant à mettre en valeur le patrimoine local par un traitement lumineux.

Il s'agit de subventionner les communes dans cinq types d'actions :

- a) **L'achat de véhicules électriques** : les communes ayant acheté un véhicule électrique en 2020 pourront bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 3 000,00 euros/véhicule en fonction du nombre de dossiers déposés et dans la limite des crédits consacrés à cette action. Les demandes de subvention seront soumises au comité syndical de fin d'année, pour validation et sélection. Il suffira, pour concourir, de produire avant le 1^{er} novembre 2020 une copie de la facture acquittée certifiée par le comptable public.
- b) **L'installation d'horloges astronomiques** visant à réduire la consommation des dispositifs d'éclairage public : Une aide de 100 euros/horloge pourra être attribuée, dans la limite des crédits consacrés à cette action. Seuls seront subventionnés les équipements munis d'une antenne de synchronisation ou d'une antenne GPS. Les demandes de subvention seront soumises au comité syndical de fin d'année, pour validation et sélection. Il suffira, pour concourir, de produire avant le 1^{er} novembre 2020 une copie de la facture acquittée certifiée par le comptable public.
- c) **La mise en valeur lumineuse d'éléments du patrimoine** appartenant aux communes : Une ou plusieurs réalisations pourront être retenues en 2020, en fonction des crédits disponibles et du coût de l'investissement réalisé. Pour être recevables, les réalisations devront être pérennes et porter sur des éléments du patrimoine communal, extérieurs et visibles du domaine public (immeubles, ouvrages publics, monuments historiques, sculptures ou œuvres d'art extérieures, ...) à l'exclusion des édifices culturels et des hôtels de ville, trop nombreux. Les demandes de subvention seront soumises au comité syndical de fin d'année, pour validation et sélection dans la limite des crédits consacrés à cette action. Il suffira, pour concourir, de produire avant le 1^{er} novembre 2020 une copie de la facture acquittée certifiée par le comptable public, ainsi qu'une ou plusieurs photos permettant de juger de la qualité de la mise en valeur. Les réalisations utilisant des technologies peu consommatrices d'énergie seront privilégiées.
- d) **La sécurisation des passages piétons par un meilleur éclairage.** Une ou plusieurs réalisations pourront être retenues en 2020, en fonction des crédits disponibles et du coût de l'investissement réalisé. Les demandes de subvention seront soumises au comité syndical de fin d'année, pour validation et sélection dans la limite des crédits consacrés à cette action. Il suffira, pour concourir, de produire avant le 1^{er} novembre 2020 une copie de la facture acquittée certifiée par le comptable public, ainsi qu'une ou plusieurs photos permettant de juger de la réalisation. Les solutions utilisant des technologies peu consommatrices d'énergie seront privilégiées.
- e) **Le remplacement de l'éclairage intérieur des salles de classe des écoles par un système à LED.**

Pour le financement de ces cinq types d'actions, il est envisagé de réserver une enveloppe globale de 30.000,00 euros, prévue au B.P. 2020 sur le compte 2041483. Ces crédits pourront éventuellement être complétés par le comité syndical, lors de la décision d'attribution, si le nombre de dossiers le justifie.

Le Comité adopte à l'unanimité le principe d'un soutien financier aux communes membres du syndicat lorsqu'elles engagent des dépenses d'investissement vertueuses sur le plan énergétique (mobilité électrique, maîtrise de l'énergie,...) ou

visant à mettre en valeur le patrimoine local par un traitement lumineux, ou à sécuriser les passages piétons par un meilleur éclairage, ainsi que l'installation de Leds dans les écoles.

L'Ordre du jour étant épuisé, Le Président remercie les membres du comité (délégués titulaires et suppléants) pour leur dévouement et présence régulière aux comités du Siscodipe durant ce mandat et clôture la séance à 19 H 00.

Pour extrait conforme
THIONVILLE, le 27 janvier 2020

Fait et délibéré en séance
Suivent les signatures

Le Président
Jean-Paul WEBER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. P. Weber', written over the printed name 'Jean-Paul WEBER'.